



Pôle Arrêtés

23/AR08

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service

AFFICHÉ

Le : 19 JAN. 2023

**23/AR08 DESIGNATION DE MONSIEUR DENIS GUTIERREZ EN QUALITE DE REPRESENTANT
DU MAIRE AU SEIN DE LA SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA SECURITE
CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU
PUBLIC (E.R.P) DE LA 1° CATEGORIE ET IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR (E.R.P. / I.G.H.)**

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles relatifs au pouvoir de police du Maire,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R122-19 à R122-29, R123-1 à R123-55 et R152-3 à R152-5,

VU le décret n° 1995-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, modifié,

VU l'arrêté préfectoral CCDSA n°15/183 en date du 16 décembre 2015 portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité dans le département du Var,

VU l'arrêté préfectoral 16/030 du 16 mars 2016 modifié, portant création de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et dans les immeubles de grandes hauteur (E.R.P. / I.G.H.),

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'arrêté 22/AR19 du 6 mai 2022 portant désignation de Monsieur Denis GUTIERREZ en qualité de représentant du Maire au sein de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (E.R.P.) de la 1^{ère} catégorie et immeubles de grande hauteur (E.R.P./I.G.H.),

VU la délibération 2022/151/S du 22 juillet 2022 portant élection d'un adjoint au Maire et mise à jour de l'ordre de nomination des adjoints au Maire,

VU l'arrêté 22/AR39 du 22 juillet 2022 portant nouvel ordre de nomination des Adjoints au Maire,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, d'abroger l'arrêté 22/AR19 du 6 mai 2022 susvisé et de donner à un Adjoint au Maire délégation en matière de sous-commission départementale E.R.P./ I.G.H.,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 22/AR19 du 6 mai 2022 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à Monsieur Denis GUTIERREZ, Conseiller Municipal Délégué, pour les missions confiées au Maire par le Code de la Construction et de l'Habitation en matière de sécurité incendie dans les établissements recevant du public de 1^{ère} catégorie et dans les immeubles de grande hauteur, et notamment pour siéger dans les sous-commissions départementales de sécurité, procéder aux visites prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation, notifier le résultat des visites, signer les autorisations de travaux d'aménagement, d'ouverture et de fermeture desdits établissements recevant du public.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GUTIERREZ, Conseiller Municipal Délégué, Madame Josée MASSI, 1^{er} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 2.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josée MASSI, 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur Albert TANGUY, Conseiller Municipal Délégué, assurera les missions visées dans l'article 2.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Albert TANGUY, Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Laurent JEROME, 6^{ème} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 2.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent JEROME, 6^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Jean – Charles BROCHOT, Conseiller Municipal Délégué, assurera les missions visées dans l'article 2.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Amaury CHARRETON, 18^{ème} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 2.

ARTICLE 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Amaury CHARRETON, 18^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Guy LE BERRE, 22^{ème} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 2.

ARTICLE 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy LE BERRE, 22^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Luc DE SAINT - SERNIN, 12^{ème} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 2.

ARTICLE 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, 12^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Christophe MORENO, 16^{ème} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 2.

ARTICLE 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MORENO, 16^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Thierry CAMPUS, Conseiller Municipal Délégué, assurera les missions visées dans l'article 2.

ARTICLE 12 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry CAMPUS, Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Erick MASCARO, 20^{ème} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 2.



ARTICLE 13 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Erick MASCARO, 20^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Yannick CHENEVARD, Conseiller Municipal, assurera les missions visées dans l'article 2.

ARTICLE 14 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux intéressés cités dans les articles 2 à 13.

ARTICLE 15 :

Le présent arrêté sera affiché.

ARTICLE 16 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 18 janvier 2023

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

Acte à classer

lmc1190686

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-01-19T13-36-52.00 (MI242635963)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230101-lmc1190686-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

23/AR08 DESIGNATION DE MONSIEUR DENIS GUTIERREZ EN QUALITE DE REPRESENTANT DU MAIRE AU SEIN DE LA SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P) DE LA 1. CATEGORIE ET IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR (E.R.P. / I.G.H.)



Date de décision : 01/01/2023

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Acte : [99_AR-083-218301372-20230101-lmc1190686-AR-1-1_1.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/01/23 à 13:36

Par [MANA ID Sophie](#)

Transmis

Date 19/01/23 à 13:36

Par [MANA ID Sophie](#)

Accusé de réception

Date 19/01/23 à 13:41